



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'AN DEUX-MILLE-VINGT-TROIS, le six octobre, le Conseil Municipal de la commune de CARLENCAS ET LEVAS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame TOLUAFE Sylvie, MAIRE.

Objet : Attribution de chèques cadeaux

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9 N°2 – 2023/10/06

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/10/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes TOLUAFE Sylvie, Maire, ARNAUD Émilie,
Ms. POUJOL Cédric, 1er adjoint, FIGAROL Gérard, GIMENO Michel

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme RADURIAU Linda représentée par M. GIMENO Michel
M. ALZIEU Marc représenté par M. POUJOL Cédric

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Ms. BOUCHET Joël, MITTENAERE Johnny

Secrétaire de séance :

Madame ARNAUD Emilie a été élue secrétaire de séance.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'attribution, dans le cadre des fêtes de fin d'année, de chèques cadeaux pour un montant de 100€ par agent présents, dans le cadre de l'opération lancée par la Communauté de Communes Grand Orb.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
Décide l'attribution des chèques cadeaux pour l'année 2023, d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

Madame le Maire est autorisée à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, en mairie les jour et an que ci-dessus.

Le Secrétaire de séance

Sylvie TOLUAFE, Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr